

PORTAIL CARTOGRAPHIQUE EnR CEREMA & IGN



© Portail Cartographique EnR

Publication juillet 2024

Le potentiel en énergies renouvelables des territoires cartographié

Créé en 2023 par le Cerema et l'IGN à l'initiative du ministère chargé de l'énergie, l'outil vise à accompagner les communes dans la définition de leurs Zones d'Accélération EnR.



Adoptée le 10 mars 2023, la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) donne aux communes l'initiative de définir des zones d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables (ZAER). Pour les accompagner dans cette démarche, le Cerema et l'IGN ont mis à leur disposition un portail cartographique des énergies renouvelables permettant de visualiser les potentiels présents pour chaque territoire par filière d'énergie. Cet outil de cartographie permet également aux communes de saisir les zones qu'elle souhaite identifier comme favorable au développement de projet d'énergie renouvelable (EnR) en les dessinant directement sur le portail. L'ensemble de la démarche de définition des ZAER se déroule sur ce portail, allant de l'étude du potentiel à la saisie des zones d'accélération.





Objectif

33 %

d'énergies renouvelables en
2030 en France



Le portail cartographique contribue à impulser des projets d'énergies renouvelables sur le territoire français pour tendre vers l'objectif de 33% de production EnR à l'horizon 2030, fixé par la loi Energie Climat (2019). Les communes, qui ont la compétence pour renseigner les zones d'accélération de leur territoire, deviennent actrices de la transition énergétique en s'appuyant sur le portail cartographique comme d'un outil d'aide à la décision, et de saisie de ces dernières.

Plus de

493 000

Zones d'accélération saisies
sur le portail à date de juillet
2024



Le portail cartographique des énergies renouvelables est un moyen pour les collectivités de devenir acteur de la transition énergétique, en concrétisant la volonté politique à partir du potentiel énergétique du territoire. Une démarche qui permet de réduire l'empreinte carbone des villes en adoptant des modes de production et de consommation de l'énergie durable. En portant les ambitions de la loi APER, le portail met également l'accent sur l'adaptation du territoire dans le cadre du développement de projets d'énergie renouvelable (marges de manœuvre financières, développement de la chaleur et fraîcheur renouvelable, l'agrivoltaïsme pour améliorer le potentiel agronomique des sols et lutte contre le changement climatique : des filières en essor grâce à la visibilité apportée par le portail).

75

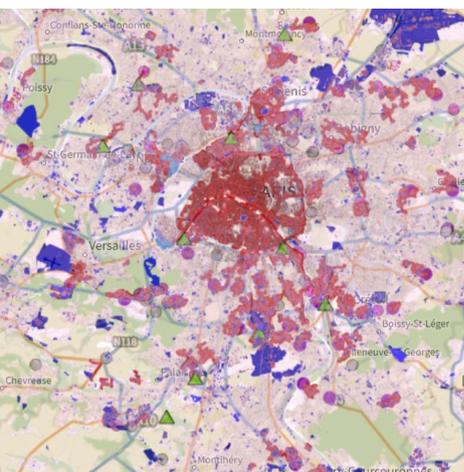
couches pour appréhender
le potentiel en énergie
renouvelables des territoires



En contribuant à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables, l'outil encourage les collectivités à porter des projets en faveur de la transition énergétique. Une volonté politique qui peut être motivée par l'autoconsommation énergétique et le développement de territoire à énergie positive, favorisant une consommation décarbonée et responsable. Un objectif voulu par la loi APER et traduit auprès des collectivités par la définition des ZAER s'effectuant à l'aide du portail cartographique EnR.



En mettant à disposition ces informations en accès libre, le portail mobilise l'ensemble des acteurs territoriaux à la transition énergétique, qu'il s'agisse des élus, des entreprises ou des citoyens. La transparence et la facilité d'accès aux données via le portail renforcent les ambitions de transition énergétique du territoire en englobant tous les publics. Dans le cadre de la saisie des ZAER, le portail cartographique devient également un levier de participation citoyenne. En rendant publiques les zones d'accélération en phase de co-construction, il contribue à renforcer l'adhésion des citoyens aux projets de développement des énergies renouvelables.



Ressources et contacts

 @Cerema & @IGN

 portailenr@cerema.fr
contact.enr@ign.fr

 [Communauté portail cartographique EnR](#)

 [Portail cartographique EnR](#)